

**Direction des
Services
départementaux de
l'Education
Nationale de Seine
et Marne**

Division des Elèves
DIVEL 2

Affaire suivie par
Fabien BUREAU

Téléphone
01 64 41 26 57
Fax
01 64 41 27 94

Courriel
fabien.bureau@ac-
creteil.fr

Cité administrative
20, Quai H. Rossignol
77010 Melun cedex

Melun, le 4 novembre 2016

La Directrice académique des services
de l'éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

à

Mesdames et Messieurs les Chefs
des Etablissements du Second Degré
Publics et Privés sous contrat

Mesdames et Messieurs les Chefs
des Etablissements d'enseignement secondaire
technique du ministère chargé de l'agriculture

Mesdames et Messieurs les Directeurs des
Etablissements régionaux d'enseignement adapté

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Centres
de Formations d'Apprentis,

Mesdames et Messieurs les Directeurs
de Centres Pénitentiaires

Mesdames et Messieurs les Directeurs des
Centres Educatifs Fermés, Ecoles de la 2^{ème} chance,
des Instituts Médico-Educatifs et des Etablissements
pour l'Insertion dans l'Emploi.

OBJET : Concours National de la Résistance et de la Déportation.
Année scolaire 2016-2017.

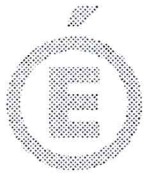
REF. : Note de service n° 2016 – 100 du 28-6-2016, parue au
B.O n° 26 du 30 juin 2016.

Je vous transmets la note de service citée en référence relative aux modalités
d'organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation.

Pour le concours de l'année 2017, le jury national a décidé du thème suivant :

"La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire nazi"

Ce concours est ouvert aux élèves de toutes les classes, à l'exception des
formations post-baccalauréat des établissements publics et privés sous contrat :
des lycées d'enseignement général et technologique, professionnel, agricole et
pour le niveau troisième de collège incluant les sections d'enseignement général et
professionnel adapté, ainsi que le niveau troisième d'établissement régional
d'enseignement adapté. Peuvent également participer les apprentis des centres de
formation, les jeunes placés dans les centres éducatifs fermés, les mineurs et
jeunes majeurs scolarisés dans les établissements pénitentiaires, les jeunes issus
des écoles de la 2^{ème} chance, des instituts médico-éducatifs, des établissements
pour l'insertion dans l'emploi.



2

Je vous demande de bien vouloir en assurer une large diffusion afin d'associer le plus grand nombre d'élèves à ce concours auquel il est possible de s'inscrire de manière individuelle ou collective.

La date des épreuves a été fixée au **vendredi 24 mars 2017**, pour les devoirs individuels.

Pour les travaux collectifs des 2^{ème} et 4^{ème} catégories (voir la note de service), les candidats peuvent avoir recours à différents supports : mémoire sous forme de dossier, cédérom, site Internet, etc.

Pour des raisons techniques (fragilité, sécurité...), les travaux collectifs ne doivent pas, une fois emballées pour expédition, dépasser le format maximal défini par la poste : la somme de la longueur, de la largeur et de la hauteur du colis ne doit pas dépasser 200 cm et le poids du colis ne doit pas dépasser 30 kg.

Toute réalisation (œuvre artistique, diorama, exposition, etc.) dont les dimensions ou le poids entraîneraient un dépassement de l'une de ces deux limites doit être filmée ou photographiée. Seules ces vidéos ou ces photos, accompagnées si besoin d'un document de présentation, seront transmises au jury. **Les travaux ne respectant pas cette règle seront refusés.**

Les travaux fragiles doivent être protégés lors du transport.

De nombreux sites peuvent permettre aux professeurs et aux élèves de trouver les informations souhaitées.

- Le site eduscol : www.eduscol.education.fr/cnrd
- Le site du CNDP : www.cndp.fr/cnrd
- Fondation de la Résistance : www.fondationresistance.org
- Fondation de la France libre : www.france-libre.net
- Fondation pour la mémoire de la Déportation : www.fmd.asso.fr
- Fondation Charles de Gaulle : www.charles-de-gaulle.org
- Fondation pour la mémoire de la Shoah : www.fondationshoah.org
- Musée de la Résistance nationale à Champigny : www.musee-resistance.com
- Association des professeurs d'Histoire et de Géographie de l'Enseignement Public (APHG) : www.aphg.fr
- Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (DMPA) du ministère de la Défense dans la rubrique " Mémoire " : www.defense.gouv.fr

Le recensement de vos candidats devra nous parvenir par télécopie ou par mail **avant le mardi 31 janvier 2017.**

Je sais pouvoir compter sur vous et remercie très sincèrement l'engagement volontaire des professeurs qui inscrivent et préparent leurs élèves à ce concours.

Les services de la direction académique sont à votre disposition pour vous apporter tout renseignement que vous estimerez nécessaire.

La Directrice académique des services
de l'éducation nationale,
Directrice des services départementaux
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

Patricia GALEAZZI

Pièce jointe : tableau de recensement des candidatures